



Conseil de sécurité

Distr. générale
19 mars 2008
Français
Original : anglais

Seizième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria

I. Introduction

1. Par sa résolution 1777 (2007) du 20 septembre 2007, le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) jusqu'au 30 septembre 2008 et m'a prié de suivre les progrès dans le sens de la réalisation des objectifs clefs détaillés dans mon rapport du 8 août 2007 (S/2007/479) d'ici au 20 mars 2008. Le présent rapport rend compte des principaux faits survenus au Libéria, notamment les progrès accomplis dans le sens de la réalisation des objectifs clefs en ce qui concerne la consolidation de la phase de retrait de la MINUL, ainsi que le plan de retrait des effectifs.

II. Événements marquants survenus depuis septembre 2007

A. Situation politique

2. La situation politique au Libéria est demeurée stable dans l'ensemble durant la période considérée. Le 28 janvier, dans son discours annuel au Parlement sur l'état de la République, la Présidente, Ellen Johnson-Sirleaf, a déclaré que le pays avait enregistré un taux de croissance économique de 9 % et que le recouvrement des impôts durant les 11 premiers mois de 2007 se chiffrait à 163,3 millions de dollars, ce qui dépassait l'objectif annuel de 152,5 millions de dollars. La Présidente a également indiqué que la Banque mondiale et la Banque africaine de développement avaient effacé 671 millions de dollars sur le montant total des arriérés de dette du Libéria (4,8 milliards de dollars) et que le Conseil d'administration du Fonds monétaire international avait donné son consentement à un mécanisme financier qui permettrait d'annuler quelque 920 millions des dettes du Libéria. En outre, la Présidente a déclaré que des progrès considérables avaient été réalisés en ce qui concernait la reconstruction de l'infrastructure et la prestation de services de base. Elle a souligné la nécessité de mener un examen constitutionnel approfondi, qui aborderait notamment la décentralisation, la réforme agraire et la durée du mandat du Président et des représentants parlementaires. Elle a également souligné qu'il importait de créer un nouveau Libéria qui remplacerait les divisions, marginalisation



et exclusions du passé par une large participation, des possibilités équitables et l'autonomisation de tous les Libériens.

3. Dans de nouveaux efforts visant à favoriser la réconciliation politique et ethnique, la Présidente Johnson-Sirleaf a participé à un festival national de la paix tenu à Monrovia le 2 janvier où, avec M. George Weah, ancien candidat présidentiel au Congrès pour un changement démocratique, elle a allumé un flambeau pour la paix et souligné la nécessité de la réconciliation nationale. Le 28 janvier, la Présidente a fait part de son intention d'accorder son pardon à George Koukou, ancien Président de l'Assemblée législative nationale de transition, qui était actuellement jugé pour trahison. Elle a toutefois précisé que le procès des deux autres personnes accusées de trahison se poursuivrait.

4. Le 7 octobre 2007, la Chancelière de la République fédérale d'Allemagne, M^{me} Angela Merkel, s'est rendue au Libéria, où elle a annoncé une contribution supplémentaire de 4 millions d'euros en faveur du programme de développement du Libéria et promis que l'Allemagne continuerait d'appuyer les efforts déployés par le pays pour obtenir un allègement multilatéral de sa dette. Le 21 février, le Président des États-Unis d'Amérique, M. George W. Bush, s'est rendu au Libéria où il a tenu des discussions avec la Présidente Johnson-Sirleaf au sujet des progrès réalisés dans les domaines des soins de santé, de l'éducation, des services sociaux et du développement de l'infrastructure dans le pays. Il s'agissait de la première visite d'un Président des États-Unis dans le pays depuis 30 ans. Le Président Bush a indiqué que son gouvernement s'engageait à continuer d'appuyer les efforts de maintien de la paix et de reconstruction du Libéria, ainsi que le programme de réforme du secteur de la sécurité à l'intérieur du pays. Il a également annoncé que son gouvernement ferait don d'un million de manuels scolaires pour les enfants fréquentant un établissement d'enseignement ainsi que de bureaux et de chaises à l'intention de 10 000 étudiants pour l'année universitaire à venir.

5. En septembre 2007, le projet de loi sur le gel des fonds, qui avait été présenté au Parlement en juillet 2007, a été rejeté par la Chambre des représentants, au motif que les dispositions qui y étaient énoncées constituaient une violation de la Constitution du Libéria. De son côté, la Présidente a réaffirmé qu'elle s'engageait à faire respecter les principes énoncés dans la loi proposée, et indiqué qu'elle examinerait d'autres options conformément à la législation nationale en vue de mettre en application la résolution 1532 (2004), par laquelle le Conseil de sécurité avait demandé aux États de geler les fonds des hauts fonctionnaires du régime de l'ancien Président du Libéria, Charles Taylor. Le projet de loi avait eu pour objet de geler, saisir ou confisquer les avoirs détenus par les personnes figurant sur la liste établie par le Comité du Conseil de sécurité créé conformément à la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria, ainsi que par celles qui avaient tiré des avantages illégaux de l'exercice de fonctions ou de services officiels.

6. Le procès de Charles Gyude Bryant, ancien Président du Gouvernement national de transition du Libéria, qui était accusé de sabotage économique par suite d'un détournement de fonds de 1,3 million de dollars, s'est poursuivi durant la période à l'examen. Le 3 mars, le Ministre de la justice a annoncé dans un message radiodiffusé dans tout le pays que le Gouvernement n'avait pas réussi à conclure un accord à l'amiable avec M. Bryant, ce qui aurait permis de mettre un terme à son procès en échange de la restitution des fonds détournés. Le procès de M. Edwin Snowe, ancien Président de la Chambre des représentants, qui était accusé d'avoir

détourné environ un million de dollars des caisses de la Liberia Petroleum Refining Company lorsqu'il était l'Administrateur délégué de cette société, s'est également poursuivi durant la période à l'examen.

7. Les relations entre le pouvoir exécutif et le Parlement ont continué de s'améliorer. Durant la période à l'examen, le Parlement a adopté plusieurs lois importantes, dont la loi sur la Commission de la gouvernance. Le Parlement examine actuellement la loi sur la Commission anticorruption, la loi sur le Code de conduite, une loi portant modification des incitations en matière d'investissement et des codes fiscaux ainsi qu'une loi ayant pour objet d'apporter des amendements au Code pénal. Durant la période à l'examen, le Comité judiciaire de la Chambre des représentants a entamé des auditions publiques afin de mener une enquête sur les allégations faites en janvier 2007 par l'ancien Président, M. Snowe, selon lesquelles des membres de la Chambre des représentants auraient reçu du pouvoir exécutif un montant de 5 000 dollars dans le dessein de les persuader de signer une résolution demandant le retrait desdits amendements. Lors de l'audition tenue le 3 mars, M. Snowe a fourni des enregistrements dans lesquels quatre membres du Parlement auraient reconnu avoir reçu chacun un montant de 5 000 dollars pour le démettre de ses fonctions de Président.

8. La MINUL a continué d'appuyer les efforts du Gouvernement visant à restructurer le système des partis politiques. À cet égard, les 18 et 19 mars, en collaboration avec la Commission de la gouvernance, la Commission pour les élections nationales, l'Institut républicain international et l'Agency for International Development des États-Unis (USAID), la MINUL a facilité l'organisation d'un atelier d'une durée de deux jours sur la réforme du système des partis politiques à l'intention des représentants des partis politiques et des membres du Parlement.

B. Situation en matière de sécurité

9. La situation d'ensemble sur le plan de la sécurité au Libéria est demeurée calme et stable. Toutefois, durant la période à l'examen, plusieurs troubles civils violents se sont produits sur les plantations de caoutchouc. Le 17 novembre 2007, un responsable belge de la plantation de caoutchouc Liberia Agricultural Company à Buchanan, dans le comté de Grand Bassa, a été abattu. La fusillade a eu lieu à l'issue de la signature d'un accord entre le Gouvernement et la société, dont l'objet était de permettre à celle-ci d'acquérir les terrains qui entouraient la plantation. Le 24 janvier, cinq hommes non identifiés ont mis le feu à trois maisons et tué un résident dans le village de Zinakpah situé sur le territoire de la plantation.

10. Le 22 novembre 2007, durant une manifestation d'étudiants qui protestaient contre l'insuffisance des équipements et du matériel pédagogique dans le principal établissement scolaire situé sur la plantation de caoutchouc de Guthrie, les protestataires ont détruit du matériel de récolte de latex et endommagé deux maisons qui appartenaient à des représentants de la plantation. Le 16 janvier, les travailleurs de la plantation ont organisé une manifestation de protestation contre les retards intervenus dans le paiement de leurs salaires et la non-fourniture de services sociaux par l'équipe de gestion intérimaire. Le 24 janvier, l'équipe de gestion intérimaire, qui avait été constituée par l'Association des planteurs de caoutchouc du Libéria, a été suspendue en raison de la poursuite des tensions sur la plantation.

11. Le 5 décembre 2007, les travailleurs de la plantation d'Héréa Firestone se sont mis en grève pour protester contre le non-paiement des augmentations promises de salaires par les responsables de la société et contre le fait que le Gouvernement n'aurait pas accepté de reconnaître les membres élus du syndicat des travailleurs. La grève a dégénéré en incidents violents le 6 décembre 2007, et 150 travailleurs armés de coutelas, de haches et de fusils ont bloqué l'accès aux routes menant à la plantation, pillé le centre de soins, incendié des bureaux et détruit des biens appartenant à la société. La MINUL et la Police nationale libérienne ont ramené le calme. Toutefois, les tensions n'ont cessé que lorsque la Cour suprême a rendu un jugement confirmant la validité des élections tenues par le syndicat des travailleurs.

12. Parmi d'autres événements importants liés à la sécurité qui se sont produits durant la période considérée, on peut mentionner des protestations accompagnées de violence par divers groupes. Le 17 septembre 2007, quelque 150 militaires des anciennes Forces armées du Libéria, du Service spécial de sécurité et de la Police nationale libérienne ont organisé une manifestation à Monrovia protestant contre le non-paiement des prestations qui leur étaient dues. Ils ont bloqué la circulation et jeté des pierres sur un véhicule de la police de la MINUL dont ils ont endommagé le pare-brise. Les 16 et 17 janvier 2008, un groupe d'anciens membres des Forces armées du Libéria ont organisé une protestation violente contre la démolition de structures illégales dans la zone entourant le Centre de formation de Barclay à Monrovia. Cinq officiers de la Police nationale libérienne ont été blessés par des pierres lancées par les protestataires.

13. Le 16 octobre 2007, une foule, qui s'était rassemblée dans le poste de police de Buchanan dans le comté de Grand Bassa afin d'exiger la libération de trois personnes inculpées de meurtre, est devenue violente. Le 13 février, un poste de police situé à Tappita, dans le comté de Nimba, a été incendié par des émeutiers qui exigeaient la libération d'un individu soupçonné de meurtre. Ces incidents ont été réglés par la Police nationale libérienne, avec le concours de la MINUL.

14. La poursuite des activités criminelles, y compris des vols à main armée et des viols, en particulier à Monrovia et dans les zones avoisinantes, a engendré un manque de confiance de la part de la population quant à l'aptitude de la Police nationale libérienne à s'acquitter véritablement de ses fonctions. Afin de redresser cette situation, la MINUL a augmenté le nombre de patrouilles motorisées et pédestres dans les quartiers de Monrovia qui connaissent un fort taux de criminalité. En outre, en décembre 2007, la Mission a déployé à titre temporaire 37 conseillers de police des Nations Unies et officiers d'état-major afin de renforcer les patrouilles effectuées par la MINUL et par la Police nationale libérienne à Monrovia.

15. Au cours de la période considérée, la MINUL a prêté son concours au Conseil de la sécurité nationale en vue de mettre en place une stratégie nationale en matière de sécurité et un plan opérationnel. La stratégie est axée sur la coordination des informations entre les autorités publiques et les services de sécurité ainsi que sur le renforcement de la coopération entre les communautés et les forces de police grâce au partage des informations. Le Ministre de la justice a également lancé des efforts visant à améliorer les relations entre la police et les communautés. À cet égard, le Ministre de la justice et la Police nationale libérienne ont fourni des téléphones portables à plusieurs résidents de Monrovia afin de leur permettre d'être mieux à

même de rendre compte en temps opportun des agissements criminels perpétrés dans leur communauté.

16. La situation en matière de sécurité le long des frontières avec la Sierra Leone, la Côte d'Ivoire et la Guinée est demeurée stable. La MINUL a continué de mener plusieurs opérations pour décourager d'éventuels mouvements transfrontières d'armes et le recrutement de mercenaires, ainsi que pour rassurer les populations locales et promouvoir une coordination plus efficace entre les services de sécurité déployés dans ces zones. La Mission et les forces armées guinéennes ont effectué des patrouilles parallèles le long de la frontière entre le Libéria et la Guinée dans le cadre de l'opération « Seskin ». Des patrouilles similaires le long de la frontière entre le Libéria et la Sierra Leone ont été effectuées avec les forces armées sierra-léonaises dans le cadre de l'opération « Loko ». En outre, des opérations spéciales ont été menées le long de la frontière entre la Sierra Leone et le Libéria durant les élections présidentielles et parlementaires d'août 2007 en Sierra Leone. La MINUL a également continué à mener des patrouilles coordonnées avec l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) pour surveiller la situation en matière de sécurité le long de la frontière entre le Libéria et la Côte d'Ivoire.

III. Déploiement de la Mission

A. Composante militaire

17. Au 1^{er} mars, les effectifs de la MINUL étaient de 12 948 personnes, contre un effectif autorisé de 15 125 personnes. Au cours de la période considérée, la MINUL a continué d'assurer la sécurité sur l'ensemble du territoire. La Mission a procédé à plusieurs opérations de bouclage et de perquisition afin de récupérer des armes, a fourni un appui au titre du programme de collecte d'armes dans les communautés exécuté par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), a effectué des patrouilles aériennes et terrestres, en particulier le long des frontières du Libéria, et a prêté son concours pour la remise en état de routes et de ponts. En outre, la Mission a entrepris un certain nombre d'activités humanitaires, dont la remise en état et la construction d'écoles, la création de parcs et la fourniture gratuite de services médicaux.

18. La MINUL a également continué à fournir des services de sécurité au Tribunal spécial pour la Sierra Leone. La force d'intervention rapide de la Mission a mené l'opération « Blue Fish » du 8 au 12 octobre 2007 et l'opération « Green Horizon », avec l'appui des Forces armées de la République de Sierra Leone et de la Police de la Sierra Leone, du 3 au 7 décembre 2007, en vue de renforcer la sécurité au Tribunal spécial. Étant donné que le mandat du Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone (BINUSIL) doit venir à expiration le 30 septembre 2008, la MINUL prend actuellement des mesures pour faire en sorte que la garde militaire qui assure la sécurité au Tribunal spécial pour la Sierra Leone soit dotée d'un appui administratif et logistique suffisant pour pouvoir poursuivre ses opérations après le départ du BINUSIL.

B. Composante police

19. Au 1^{er} mars, les effectifs de la composante police de la Mission étaient de 1 194 personnes, sur un effectif maximum autorisé de 1 240 personnes, ce qui comprend 564 conseillers des Nations Unies en matière de police, 603 officiers dans cinq unités de police constituées, 21 agents des services pénitentiaires et six agents des services d'immigration. Le 18 septembre 2007, les États-Unis ont déployé quatre spécialistes des forces de police au quartier général de la Police nationale libérienne. Le 7 décembre 2007, ils ont également déployé un directeur de projet chargé de superviser les activités du Groupe des interventions d'urgence.

IV. État d'exécution du mandat de la Mission

A. Reconstitution de la Police nationale libérienne

20. Comme indiqué dans mon précédent rapport (S/2007/479), la MINUL a atteint son objectif initial consistant à dispenser une formation de base à 3 500 agents de police au 30 juin 2007. À ce jour, 3 662 agents de police sont diplômés de l'École nationale de police. La première promotion constituée entièrement de femmes, comprenant 110 recrues, a achevé sa formation en décembre 2007, ce qui a porté le nombre total de femmes au sein des forces de police à 361 personnes (10 %). Le 14 janvier, la trente-troisième classe de 150 recrues, y compris 115 femmes, dont certaines ont achevé leur formation au titre du programme spécial de soutien éducatif destiné aux candidates aux fonctions d'agent de police, ont commencé leur formation. En outre, plusieurs programmes destinés à renforcer les capacités de supervision et les capacités spécialisées du personnel de la Police nationale libérienne et du Bureau de l'immigration et de la naturalisation ont été menés à bien. La République fédérale d'Allemagne a fait don d'un million d'euros à la Police nationale libérienne pour lui permettre de bénéficier d'un complément de formation.

21. La première classe de 90 officiers (dont une femme) du Groupe des interventions d'urgence a commencé sa formation. On compte qu'une deuxième classe commencera sa formation au mois de juillet. On pense que les 200 premiers officiers du Groupe pour les interventions d'urgence, qui doit se composer de 500 officiers, seront opérationnels d'ici à juillet 2009. Les États-Unis et l'Irlande fournissent, respectivement, 5 millions de dollars et 1,4 million de dollars au Gouvernement libérien aux fins de la mise en place du Groupe des interventions d'urgence.

22. Quelque 90 % des officiers de la Police nationale libérienne dont le déploiement dans les comtés avait été autorisé ont été effectivement déployés. Il n'empêche que les opérations au niveau des comtés continuent d'être handicapées par l'absence d'une infrastructure de base et du matériel de police, y compris des véhicules et des moyens de communication, par le manque de fonds qui permettraient d'acheter du combustible pour les groupes électrogènes et les véhicules, lorsqu'ils sont disponibles, et par le fait que les officiers continuent de s'absenter de leurs postes. Afin de redresser le taux élevé d'absentéisme et de régler d'autres questions disciplinaires au sein des forces de police, quatre spécialistes des Nations Unies expérimentés en matière de police ont été déployés auprès de la MINUL en qualité de conseillers en normes professionnelles. En outre, des mesures

sont prises actuellement pour réviser le Manuel des tâches de la police, rationaliser le cadre opérationnel applicable au Groupe des normes et pratiques en matière de police et vérifier le nombre et l'emplacement des membres de la Police nationale libérienne de manière à rectifier les états de paie.

23. Le Gouvernement reçoit actuellement un appui de la part de ses partenaires internationaux pour lui permettre de faire face aux difficultés logistiques auxquelles se heurte la Police nationale libérienne. Grâce à cette assistance, des postes de police situés à Harper (comté de Maryland), à Kakata (comté de Margibi) et à Gbarnga (comté de Bong) ont été rénovés et équipés. La construction du quartier général de la police à Swedru (comté de Grand Gedeh), à Barclayville (comté de Grand Kru) et à Harper (comté de Maryland), ainsi que du poste de police rurale de Sanniquellie (comté de Nimba), a été achevée et ces installations ont été transférées à la Police nationale libérienne, tandis que le quartier général de la police de comté dans les comtés de River Gee et de River Cess sont en cours de construction. La rénovation des dortoirs et des bureaux destinés aux femmes ainsi que la construction d'un nouveau dortoir pour les hommes et de salles de classe à l'Académie de formation de la Police nationale sont également achevées.

24. Grâce aux projets à impact rapide de la MINUL, la reconstruction et la remise en état des postes de police à Gbah (comté de Bomi), à Bopolu (comté de Gbarpolu), à Toe Town (comté de Grand Gedeh), à Foya et à Kolahun (comté de Lofa), à Ganta (comté de Nimba), à Webbo (comté de River Gee) ont été achevées. En outre, la construction et la rénovation des postes de police à Sinje (comté de Grand Cape Mount), à Morweh et Neuzen (comté de River Cess) et à AFC-Khan Town (comté de Sinoe) sont en cours. Par ailleurs, la Belgique et l'Allemagne fournissent également des fonds pour la construction de casernes de police dans neuf comtés, dont Lofa, Grand Cape Mount, Nimba, Grand Gedeh, River Gee, Maryland, Bong, River Cess et Grand Kru. Malgré ces efforts, de nombreux postes de police nécessitent toujours d'être rénovés d'urgence.

25. En février, un bureau de l'immigration nouvellement construit, financé par les projets à impact rapide de la MINUL, a été transféré au Gouvernement à Ganta (comté de Nimba). Les travaux débiteront sous peu en ce qui concerne deux autres postes d'immigration situés à Bolongodou Port (comté de Lofa) et à Geplaken Border Port (comté de River Gee). Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) est convenu de construire des postes frontaliers d'immigration à Yekepa Port (comté de Nimba), à Bo Waterside Port (comté de Grand Cape Mount), à Harper (comté de Maryland) et à Voinjama (comté de Lofa). Environ 28 postes frontaliers d'immigration ont toujours besoin d'un appui pour se doter d'une infrastructure et de matériel.

26. Le Service d'immigration des Pays-Bas, le Service d'immigration du Ghana et la MINUL dispensent une formation au personnel du Bureau de l'immigration et de la naturalisation. À l'heure actuelle, quatre fonctionnaires des services d'immigration suivent une formation de base auprès de l'Académie du Service d'immigration du Ghana. En outre, le Gouvernement français a fait don de deux véhicules, de cinq motocyclettes, d'ordinateurs et d'uniformes afin de renforcer les moyens dont était doté le Bureau le long de la frontière entre le Libéria et la Côte d'Ivoire, tandis que l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a fait don de matériel pour aider les services d'immigration à l'aéroport international de Roberts. Le Bureau estime qu'il aura besoin de 2,7 millions de dollars pour la

démobilisation de ses officiers. À l'heure actuelle, seulement 727 officiers sur les 1 228 que compte le Bureau de l'immigration et de la naturalisation réunissent les conditions de base voulues pour pouvoir être recrutés par les services libériens de sécurité.

B. Formation, restructuration et réforme des Forces armées du Libéria

27. Les États-Unis ont continué d'être au premier plan de l'appui international apporté en vue de la formation et de la restructuration des Forces armées du Libéria, qui comptent 2 000 hommes. Au cours de la période considérée, des progrès notables ont été réalisés en ce qui concerne la formation des nouvelles recrues. Le 7 septembre 2007, un deuxième groupe de 502 recrues ont achevé leur formation au Centre de formation de Barclay à Monrovia, tandis qu'un troisième groupe comptant 485 recrues ont achevé leur formation à Camp Ware le 11 janvier, de sorte que le nombre total de recrues ayant reçu une formation s'élevait à 1 124 personnes. Le 14 janvier 2008, les élèves-officiers ont commencé à suivre un cours de formation individuelle en infanterie à Camp Ware. La formation du quatrième groupe de 525 recrues, dont 25 femmes, a débuté le 8 mars à Camp Ware.

28. Le 10 décembre, trois compagnies d'infanterie légère du premier bataillon d'infanterie des Forces armées du Libéria ont été inaugurées lors d'une cérémonie présidée par la Présidente Johnson Sirleaf. Trois officiers du Bénin, du Ghana et du Nigéria ont été détachés auprès du Ministre libérien de la défense afin de lui prêter leur concours pour le commandement et le contrôle de ces unités. Dans l'intervalle, quelque 15 membres des Forces armées du Libéria reçoivent actuellement une formation d'officier et de spécialiste auprès d'institutions militaires du Nigéria. Plusieurs officiers ont déjà bénéficié d'une formation dispensée par des spécialistes venus de Chine, d'Allemagne et des États-Unis.

C. Élaboration d'une stratégie nationale de sécurité et de sa structure

29. Au cours de la période considérée, une stratégie nationale de sécurité, assortie de propositions pour la mise en place d'une structure générale fiable du secteur de la sécurité et d'un cadre réglementaire, a été élaborée. La stratégie est axée sur l'amélioration de la coordination et de la supervision des activités multiinstitutions en matière de sécurité, l'élaboration des instruments statutaires régissant ces activités et les moyens d'assurer la responsabilisation, la durabilité, le financement et l'efficacité opérationnelle de ces organismes. Un projet de stratégie d'application est également en cours d'élaboration.

D. Réinsertion des ex-combattants

30. En décembre 2007, le PNUD et la Commission nationale du désarmement, de la démobilisation, de la réinsertion et de la réadaptation, en collaboration avec la MINUL, ont entamé l'exécution d'un programme de réinsertion et de réadaptation d'une durée d'un an à l'intention d'un groupe final de quelque 8 700 ex-combattants inscrits au programme de désarmement, de démobilisation, de réinsertion et de

réadaptation, lesquels n'ont encore bénéficié d'aucun programme de cette nature. Le Gouvernement norvégien a fourni 7 millions de dollars pour exécuter ce programme, dont on compte qu'il offrira à ses bénéficiaires de meilleures possibilités d'emploi grâce à une formation adaptée aux conditions du marché, à des activités d'apprentissage ou à des stages d'insertion professionnelle.

31. La MINUL a continué de collecter et détruire des armes et munitions résiduelles, remises volontairement ou découvertes à l'occasion de perquisitions. Depuis la fin du programme de désarmement et démobilisation, en 2005, elle a collecté et détruit 884 armes, 1 754 engins non explosés, 108 838 munitions et 12 002 pièces diverses. En outre, 354 fusils, 40 141 munitions, 967 pièces de rechange et 872 engins non explosés ont été collectés dans le cadre du programme communautaire exécuté par le PNUD depuis son lancement en janvier 2006.

E. Consolidation de l'autorité de l'État

32. Le rétablissement et la consolidation de l'autorité de l'État dans l'ensemble du pays ont progressé encore lentement. Les équipes d'appui constituées dans chaque comté, qui ont été mises en place pour assurer que l'appui fourni par l'ONU au Gouvernement libérien au niveau des comtés soit organisé de façon cohérente et groupée, ont continué de se réunir tous les mois dans les 15 comtés afin d'élaborer des plans d'action visant à répondre aux besoins de chaque comté.

33. Au cours de la période considérée, le Gouvernement, avec l'appui de l'Organisation des Nations Unies et d'autres partenaires internationaux, a organisé une série de consultations aux niveaux des districts et des comtés en vue de définir les rangs de priorité en ce qui concerne l'intégration de la Stratégie de réduction de la pauvreté dans les activités nationales. On compte que la Stratégie permettra de structurer le programme de redressement et de développement du pays au cours des trois prochaines années. Durant les consultations, tous les comtés ont indiqué que la construction de routes et la mise en place d'une infrastructure de base constituaient de loin leurs besoins prioritaires. L'éducation, l'approvisionnement en eau et les questions relatives au développement économique local ont également été considérés comme des priorités d'importance majeure.

34. Au cours de la période considérée, des retards ont été enregistrés en ce qui concerne la remise en état des bâtiments administratifs au niveau des comtés par suite des difficultés auxquelles se sont heurtés les partenaires d'exécution en matière de logistique et de renforcement des capacités. Sur les 11 bâtiments qu'il avait été prévu de remettre en état, seulement quatre d'entre eux situés dans les comtés de Montserrado, Margibi, River Cess et River Gee ont été entièrement remis en état et transférés au Gouvernement. La remise en état du bâtiment administratif situé dans le comté de Grand Bassa a également été menée à bien grâce à des fonds fournis par l'USAID. La remise en état et la construction de trois bâtiments administratifs situés dans les comtés de Gbarpolu, Bomi et Grand Kru sont en cours. Malgré les progrès réalisés en ce qui concerne la remise en état de ces bâtiments, l'exécution des tâches des responsables des comtés et des représentants des ministères gouvernementaux continue d'être fortement entravée par le manque de matériel de communication et de bureau, ainsi que par la pénurie de logements, de véhicules et de routes en bon état.

35. Entre mars et octobre 2007, quelque 1 200 responsables gouvernementaux locaux représentant les 15 comtés ont reçu une formation civique, qui leur a été dispensée conjointement par le Gouvernement, l'ONU, des organisations non gouvernementales et des donateurs. La formation a été axée sur les qualités d'encadrement, les questions d'identité nationale, la transparence, la responsabilisation, les droits de l'homme, les objectifs du Millénaire pour le développement, la consolidation de la paix et la réconciliation.

36. L'Équipe de pays des Nations Unies et la MINUL aident l'Institut libérien de statistique et de services de géo-information à entamer les préparatifs en vue de l'organisation d'un recensement national du 21 au 27 mars. Il s'agira du premier recensement à être effectué par le Gouvernement libérien depuis 1984. La MINUL a enseigné à 156 responsables opérationnels comment utiliser le système de positionnement universel et a fourni à l'Institut des cartes topographiques et satellite. La MINUL apportera également un soutien logistique afin de faciliter l'organisation du recensement.

F. Promotion d'une gestion efficace des ressources naturelles

37. Dans le cadre des efforts du Gouvernement pour reprendre le contrôle des ressources naturelles du pays et gérer ces ressources efficacement, l'Office des forêts a signé avec une société suisse un contrat de gestion visant à décourager la production illégale de bois d'œuvre et à veiller à ce que les produits forestiers exportés soient conformes aux normes internationales. Le processus de soumission des 10 réglementations de base de l'Office pour examen par les pouvoirs publics a également été mené à bien. À ce jour, quelque 85 sociétés locales et étrangères ont fait connaître leur intérêt pour l'exploitation commerciale des forêts. Dans l'intervalle, le Gouvernement a mis en place un comité interministériel de concessions forestières chargé, notamment, de passer en revue les accords de concession, d'approuver les rapports établis par le groupe d'évaluation des soumissions et d'établir un plan annuel relatif aux concessions qui serait soumis à son approbation.

38. Le Libéria a repris ses exportations de diamants bruts en septembre 2007. En novembre 2007, le Libéria a assisté pour la première fois à la réunion plénière du Système de certification du processus de Kimberley, tenue à Bruxelles. Dans l'intervalle, le Gouvernement a poursuivi ses efforts en vue de réorganiser le secteur des diamants en transformant l'Office national du diamant en Office des minéraux précieux, et en faisant de l'Équipe présidentielle pour le diamant le Bureau libérien pour le diamant. Il a également achevé l'élaboration d'un projet de politique d'exploitation minière et a entrepris la mise en place d'un système de cadastre minier.

39. La MINUL a continué d'appuyer les efforts du Gouvernement en vue de rétablir son contrôle sur les plantations de caoutchouc du Libéria et d'y assurer la prestation de services sociaux, comme l'avait recommandé l'équipe conjointe constituée entre le Gouvernement libérien et la MINUL. Dans cette optique, il a été procédé à des réparations d'urgence sur les voies d'accès menant à la plantation de caoutchouc à Sinoe, laquelle est exploitée illégalement depuis plusieurs années par des ex-combattants. On compte que ces réparations faciliteront le déploiement des contingents de la MINUL sur la plantation et permettront de mettre en place une

équipe de gestion intérimaire. Le 1^{er} décembre 2007, la plantation de caoutchouc de Cavalla a été transférée à ses propriétaires légitimes, ce qui a mis un terme aux fonctions de l'équipe de gestion intérimaire constituée en mai 2006.

40. Au cours de la période considérée, le Groupe de la Mission pour l'environnement et les ressources naturelles a fourni un appui technique à l'Office pour la protection de l'environnement pour lui permettre d'examiner la politique nationale en matière d'environnement et le cadre législatif correspondant ainsi que celle des réglementations en matière d'évaluation d'impact sur l'environnement. En outre, dans le cadre de ses efforts visant à renforcer les moyens dont est doté l'Office pour la protection de l'environnement, la MINUL a dispensé une formation à 30 employés de l'Office en tant qu'inspecteurs de l'environnement. Une fois formé, le personnel sera déployé sous peu dans les différents comtés.

G. Promotion des droits de l'homme et de l'état de droit

Promotion des droits de l'homme

41. Bien que la situation en matière de droits de l'homme dans le pays continue de s'améliorer dans son ensemble, les lacunes du système judiciaire continuent de faire fortement obstacle aux efforts visant à promouvoir et défendre ces droits. On mentionnera notamment l'absentéisme chronique et les rapports faisant état de cas de corruption mettant en cause des agents de la justice ou des services de répression; d'établissements pénitentiaires qui ne répondent pas aux normes minimales en matière des droits de l'homme; du grand nombre de prévenus en détention provisoire qui demeurent en attente de jugement pendant de longues périodes; et du nombre insuffisant d'agents pénitentiaires qualifiés. Du fait de cette situation, le nombre de protestations organisées par les détenus a augmenté au cours de la période considérée.

42. Malgré la promulgation de l'amendement de la loi sur le viol en 2006, les viols de femmes et de filles demeurent nombreux. En outre, la poursuite des auteurs des crimes de violence sexuelle est entravée du fait des lacunes du système de justice pénale et en raison des non-lieux prononcés régulièrement parce que les affaires sont réglées à l'amiable entre les victimes et les auteurs des crimes.

43. Le Parlement a entamé le réexamen de la loi portant création de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme. Avec l'adoption de cette loi et la désignation des membres de la Commission, on compte que la Commission deviendra pleinement fonctionnelle. Dans l'intervalle, le Ministre de la justice s'apprête à élaborer un plan d'action national pour le respect des droits de l'homme.

Appui au système judiciaire et pénitentiaire

44. La réforme du système judiciaire et pénitentiaire continue de se mettre en place lentement. Le système judiciaire demeure entravé par le manque d'infrastructures, le nombre insuffisant d'agents judiciaires et de spécialistes juridiques qualifiés, une capacité insuffisante pour traiter les affaires, une gestion défectueuse des dossiers, l'insuffisance de la formation dispensée au personnel judiciaire, le faible niveau des salaires, l'absence d'un cadre légal et judiciaire permettant de procéder à des réformes et l'existence de régimes juridiques qui n'autorisent que les seuls nationaux libériens à être avocats ou juges. En

conséquence, les Libériens n'ont guère confiance dans le système de justice. La MINUL œuvre activement avec le Ministère de la justice et la Cour suprême pour essayer de remédier à ces lacunes. La Mission participe par ailleurs activement aux groupes de travail constitués par le Comité pour la reconstruction et le développement du Libéria en ce qui concerne la gouvernance et l'état de droit et a préconisé l'inclusion de réformes juridiques et judiciaires, y compris de réformes de la justice pour mineurs, dans la Stratégie de réduction de la pauvreté au Libéria.

45. Au cours de la période considérée, la Mission a poursuivi ses activités de supervision, de conseils et de renforcement des capacités. Elle a fait de plus en plus fréquemment appel aux services de facilitateurs nationaux et a dispensé une formation aux formateurs nationaux qui aideront à renforcer les moyens dont est doté le système juridique et judiciaire. En outre, la Mission appuie les efforts du Gouvernement en vue de constituer une commission pour la réforme législative qu'elle considère être un mécanisme viable de réforme et d'élaboration des lois; pour créer un institut de formation judiciaire; pour reconstruire les tribunaux; pour créer une base nationale de données judiciaires; pour réformer le système judiciaire d'octroi de bourses d'études de manière à attirer des étudiants indigents qualifiés à la Faculté de droit Louis Arthur Grimes de l'Université du Libéria; et pour revoir les mécanismes liés à la discipline judiciaire, aux honoraires des tribunaux et aux cautions.

46. En ce qui concerne le système pénitentiaire, la MINUL a continué de former le personnel du Bureau de l'administration pénitentiaire afin d'assurer la sécurité des établissements pénitentiaires. À ce jour, elle a recruté et formé 209 agents. Environ 69 de ces agents suivent actuellement une formation pratique dans des établissements pénitentiaires, tandis que 10 agents ont achevé de suivre un programme de formation de formateurs. Quelque 29 agents pénitentiaires ont été démobilisés durant la première phase d'un processus de démobilisation financé par les États-Unis. Il est prévu que 35 autres agents seront à leur tour démobilisés durant la deuxième phase du processus.

47. La plupart des établissements pénitentiaires, dont la prison centrale de Monrovia, sont surpeuplés ou fonctionnent à pleine capacité. La majorité des prisonniers sont maintenus pendant de longues périodes en détention préventive en attendant qu'un tribunal soit saisi de leur cas. Dans le dessein de décongestionner la prison centrale de Monrovia, une nouvelle aile a été construite au moyen de fonds fournis par les États-Unis et la Norvège. En outre, l'établissement pénitentiaire récemment rénové de Zwedru, dans le comté de Grand Geddeh, a commencé à accepter de recevoir des prisonniers condamnés. La Police nationale libérienne sera déployée sous peu dans cet établissement afin de continuer à renforcer la sécurité. La MINUL s'efforce actuellement de mettre en place des ateliers de travail dans les prisons et d'organiser des activités ayant pour objet la réinsertion des prisonniers.

Commission Vérité et réconciliation

48. Depuis mon dernier rapport, la Commission Vérité et réconciliation a accompli des progrès notables dans l'exécution de son mandat. Elle a commencé à tenir des auditions publiques à l'échelle nationale à Monrovia le 8 janvier. La Présidente du Libéria, M^{me} Johnson-Sirleaf, qui a prononcé une allocution à l'occasion de l'inauguration de ces auditions, a lancé un appel aux Libériens pour qu'ils réagissent de façon positive aux demandes de la Commission les priant d'assister aux auditions

et de faire des dépositions exactes. La Présidente a également présenté ses excuses au peuple libérien au nom de tous les membres du Gouvernement libérien pour les agissements qui avaient contribué au conflit et elle a réaffirmé l'appui de son gouvernement à la Commission. Depuis le début des auditions, un certain nombre d'auteurs de crimes et de victimes ont comparu devant la Commission pour rendre compte des violations et des abus perpétrés ou subis durant la guerre.

49. Le 31 janvier, la Commission a achevé ses auditions publiques à Monrovia et a commencé à tenir des auditions dans les comtés. On estime qu'une trentaine de personnes seront appelées à témoigner dans chaque comté. Les 12 et 18 février, respectivement, la Commission a commencé à tenir des auditions publiques dans les comtés de Maryland et de Grand Kru. La Commission a reçu à ce jour 4,2 millions de dollars sur un budget de fonctionnement d'un montant estimatif de 9 millions de dollars. La MINUL œuvre en étroite concert avec la Commission pour assurer la bonne exécution de son mandat.

H. Gouvernance économique

50. Le Gouvernement libérien a continué de faire des progrès dans la mise en œuvre du Programme d'aide à la gouvernance et à la gestion économiques. Durant le dernier trimestre de 2007, des progrès ont été réalisés en ce qui concerne la mise en place de systèmes de contrôle interne et l'utilisation de nouveaux logiciels au sein du Ministère des finances, la soumission du projet de loi portant création d'une commission anticorruption auprès du Parlement; l'élaboration d'un document-cadre concernant la stratégie gouvernementale de développement des capacités sur une durée de 10 ans et la mise en place d'une stratégie plus efficace de communication. En outre, au cours de la période considérée, le Comité directeur du Programme d'aide à la gouvernance et à la gestion économiques a approuvé le mandat du Conseiller désigné pour une période de longue durée auprès du Bureau des douanes et des accises et du Conseiller spécial auprès de la Banque centrale du Libéria. Des experts ont également été recrutés pour occuper des postes dans des établissements économiques clefs, au nombre desquels le Bureau des douanes et accises, l'Autorité portuaire nationale et la Banque centrale du Libéria.

I. Relèvement, reconstruction et développement du pays

51. Le Ministère libérien des travaux publics, la MINUL, le PNUD et la Banque mondiale offrent conjointement des possibilités d'emploi à court terme à des Libériens et procèdent à la remise en état d'itinéraires essentiels de ravitaillement de la Mission grâce à l'exécution de projets de réparation des routes. En outre, un certain nombre de membres des communautés et d'ex-combattants tirent actuellement parti de la remise en état de routes secondaires et de voies d'approvisionnement entreprise par les ingénieurs de la MINUL. Par l'entremise de l'initiative du Programme alimentaire mondial intitulée « Appui alimentaire aux initiatives locales » et du Ministère des travaux publics, la MINUL facilite par ailleurs l'emploi de membres de communautés locales pour des travaux de nettoyage des bordures des routes et autres travaux de réfection de base.

52. Au cours de la période considérée, la Présidente du Libéria, M^{me} Johnson-Sirleaf, a lancé la deuxième phase du programme d'alimentation énergétique

d'urgence, qui permettra d'alimenter en électricité certains quartiers de Monrovia et autres quartiers avoisinants.

53. En octobre 2007, j'ai déclaré que le Libéria remplissait les conditions requises pour recevoir des fonds au titre du deuxième guichet du Fonds pour la consolidation de la paix. En conséquence, 15 millions de dollars ont été alloués à des projets de consolidation de la paix visant à promouvoir la réconciliation nationale et la gestion des conflits; la consolidation de la paix et le règlement des conflits ainsi que le renforcement de la capacité de l'État en matière de consolidation de la paix. Tandis que le PNUD est chargé d'administrer le Fonds, un comité directeur commun, coprésidé par le Gouvernement et par la MINUL, sera chargé d'examiner et d'approuver les projets. Le comité bénéficiera du concours d'un groupe consultatif et technique constitué dans le pays même.

J. Activités humanitaires

54. Bien que la situation humanitaire au Libéria ait continué de s'améliorer, plusieurs problèmes humanitaires graves restent à résoudre, notamment en ce qui concerne la santé, l'éducation, l'alimentation, l'eau et l'assainissement. À ce jour, seuls ont été reçus 62 % des 110 millions de dollars requis pour satisfaire les besoins humanitaires prioritaires qui sont énoncés dans le Plan d'action humanitaire commun, notamment pour fournir des services sociaux de base, assurer une vie productive aux rapatriés et renforcer les capacités de la société civile et des autorités locales. Au cours de la période considérée, la MINUL a mis en place un certain nombre d'activités de sensibilisation de la communauté médicale, ce qui a permis de dispenser des traitements médicaux à quelque 24 000 patients.

55. Au cours de la période considérée, le HCR a procédé à une opération de vérification des résultats du programme de rapatriement volontaire, dont il est ressorti que quelque 75 509 réfugiés libériens inscrits sur les registres du HCR résident encore dans divers pays de la sous-région. Par ailleurs, il reste encore quelque 10 327 réfugiés originaires de la Sierra Leone, de la Côte d'Ivoire et de divers autres pays qui résident au Libéria. L'Organisation des Nations Unies, en collaboration avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et le Gouvernement libérien, s'efforce de trouver des solutions durables permettant l'intégration au Libéria des réfugiés de la Sierra Leone. La réintégration dans des conditions satisfaisantes des réfugiés dans les communautés continue de soulever des difficultés majeures.

K. Questions concernant l'égalité des sexes

56. Dans le cadre du Groupe thématique des Nations Unies sur l'égalité des sexes, la MINUL appuie les efforts du Gouvernement en vue d'élaborer une politique nationale d'égalité des sexes et d'établir un rapport sur la mise en application au Libéria de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Dans le cadre de la Mission, le Groupe des questions de parité des sexes a dispensé au personnel de maintien de la paix une formation à l'analyse des sexospécificités et a élaboré un plan d'action à l'échelle de la Mission visant à mettre en œuvre la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, dans le cadre de sa vocation interne qui est d'assurer la parité des sexes. Le Groupe a également

dispensé une formation visant à renforcer les capacités et l'intégration des femmes à l'intention des ministères et des organismes publics.

L. VIH/sida

57. Le Groupe du VIH/sida de la MINUL a continué de collaborer avec la cellule intégrée de formation du personnel de la Mission à la conduite d'activités de formation et de sensibilisation, ainsi qu'à l'organisation de séances d'évaluation des risques personnels, dans le cadre du programme d'orientation destiné au personnel militaire et civil et aux membres de la police. Il a continué aussi de sensibiliser la population au problème du VIH/sida, en participant à une émission radiophonique interactive de la MINUL. Le Groupe a par ailleurs organisé un programme d'information à l'intention de 175 membres de l'Episcopal Church of the Good Shepherd à Paynesville, dans la banlieue de Monrovia. Un programme analogue de sensibilisation a été organisé à l'intention de 1 111 recrues des Forces armées du Libéria et de 67 spécialistes des questions pénitentiaires suivant une formation à l'École nationale de police.

M. Déontologie et discipline

58. Le Groupe de la déontologie et de la discipline de la MINUL continue d'œuvrer à la mise au point et à l'application de stratégies visant à prévenir, identifier, signaler et sanctionner toutes les catégories de conduites répréhensibles qui sont le fait du personnel des Nations Unies. Il continue de mettre l'accent, dans ses campagnes de formation et de sensibilisation, sur la politique de tolérance zéro instituée par le Secrétaire général à l'égard de l'exploitation et des abus sexuels. Le Groupe aide en outre le Gouvernement à coordonner sa campagne nationale de sensibilisation pour la lutte contre l'exploitation et les abus sexuels, lancée en décembre 2006.

59. Au cours de la période considérée, trois cas d'exploitation et d'abus sexuels, 14 affaires disciplinaires relevant de la catégorie 1 (faute grave) et 101 relevant de la catégorie 2 (faute mineure) ont été signalés. Les enquêtes sur les trois cas d'exploitation et d'abus sexuels se poursuivent. La MINUL a publié un bulletin biannuel sur l'état d'avancement des affaires signalées en janvier 2008.

N. Information

60. Le Bureau de l'information de la MINUL continue d'appuyer les programmes prioritaires de la Mission ainsi que ceux des organismes de la MINUL, du Gouvernement libérien et de la société civile, visant à renforcer la paix et la stabilité, à encourager la réconciliation et à promouvoir le relèvement national. La Mission a organisé une série de manifestations d'information et d'émissions radiophoniques consacrées à l'exploitation et aux abus sexuels, au VIH/sida et aux activités de la Commission Vérité et réconciliation. Elle a en outre organisé des ateliers pour les rédacteurs en chef, des ateliers de réflexion créatrice et d'autres consacrés au journalisme engagé, qui ont conduit à la création de la Liberian Association of Development Journalism. Au cours de la période considérée, la Radio de la MINUL a conçu et diffusé sept nouveaux programmes, notamment

« Our teachers, our schools », en collaboration avec le Ministère de l'éducation et USAID, axé sur l'amélioration de la qualité de l'enseignement, et « What's your problem? », programme de conseil psychosocial privilégiant la réconciliation et le pardon.

V. Réduction des effectifs de la Mission

61. La phase de consolidation du plan de consolidation, de réduction des effectifs et de retrait de la MINUL a officiellement pris fin le 31 décembre 2007. Quelques avancées ont été enregistrées durant la phase de consolidation quant aux indicateurs de progrès définis au titre des quatre principaux objectifs fixés (sécurité, état de droit et gouvernance, revitalisation économique, services de base et infrastructure). Les progrès ont toutefois été lents dans certains domaines, en particulier la réforme du secteur de la justice, la formation des Forces armées du Libéria, la mise en place d'une stratégie et d'un système de sécurité nationale et la création d'une Commission nationale indépendante des droits de l'homme. La MINUL continuera de suivre de près les progrès réalisés à cet égard durant la phase de réduction des effectifs au titre du plan de consolidation, de réduction des effectifs et de retrait de la MINUL. Les objectifs de cette phase, ainsi que les indicateurs de progrès, sont présentés dans l'annexe I au présent rapport.

A. Composante militaire

62. Dans sa résolution 1777 (2007), le Conseil de sécurité a approuvé ma recommandation tendant à la réduction de 2 450 soldats des effectifs déployés de la composante militaire de la MINUL au cours de la période allant d'octobre 2007 à septembre 2008. En conséquence, un bataillon d'infanterie namibien a été retiré le 7 octobre 2007, et une compagnie du bataillon pakistanais a été déployée sur les sites évacués. Le 8 février 2008, un bataillon du contingent bangladais a commencé à se retirer de la MINUL, et un bataillon ghanéen aux effectifs réduits sera détaché dans la zone évacuée. Un autre bataillon, venu du Sénégal, sera rapatrié en juin 2008 et remplacé par un bataillon éthiopien, aux effectifs moins nombreux. Par ailleurs, les bataillons ghanéen et nigérian, actuellement en rotation, seront chacun réduits d'une compagnie. Quelque 2 450 soldats devraient avoir été rapatriés d'ici au 30 septembre, ce qui ramènera à 11 691 les effectifs des troupes de la MINUL.

B. Composante police

63. Conformément à la résolution 1777 (2007), le retrait de la composante police commencera en avril. Il est prévu que 498 conseillers pour les questions de police quittent la Mission en sept phases échelonnées entre avril 2008 et décembre 2010, date à laquelle les effectifs de la composante auront été ramenés à 742 hommes.

C. Composante civile

64. La Mission continuera d'aménager sa composante civile, comme il se doit, de sorte à s'adapter à l'évolution des priorités. Compte tenu des progrès réalisés quant à la réinsertion des ex-combattants et au passage de la phase de l'urgence

humanitaire aux premiers stades de celle du relèvement, la Mission a réorganisé sa Section de la réinsertion, de la réadaptation et du relèvement, ainsi que sa Section de la coordination de l'aide humanitaire.

VI. Observations

65. Le Gouvernement libérien continue de privilégier les priorités majeures que sont le relèvement économique; le pardon de la dette du pays; la lutte contre la corruption; la mise en place d'une stratégie intérimaire de réduction de la pauvreté; la revitalisation du secteur agricole; le rétablissement des services de base; la remise en état des infrastructures essentielles, notamment les routes; et la construction et la modernisation d'écoles, de dispensaires, d'hôpitaux et de bâtiments administratifs. En outre, le Gouvernement enregistre des progrès pour ce qui est de la mise en œuvre du Programme d'aide à la gouvernance et à la gestion économique, de la réforme du secteur de la sécurité, du contrôle et de la gestion des ressources naturelles, du renforcement des capacités de ses institutions et de l'affermissement de son autorité dans l'ensemble du pays. Il a également pris des mesures louables pour associer toutes les parties prenantes libériennes au processus relatif à la stratégie de réduction de la pauvreté.

66. En dépit de ces avancées encourageantes, un certain nombre de tâches critiques au regard de la pérennité de la paix et de la stabilité demeurent inachevées, notamment la réforme du système juridique et judiciaire, la réintégration des populations touchées par la guerre et l'instauration de l'état de droit dans l'ensemble du pays. Le Libéria est toujours confronté à de graves difficultés en termes de reconstruction et de développement, y compris la pauvreté omniprésente, l'insécurité alimentaire, le taux de chômage élevé, l'analphabétisme généralisé, le mauvais état des infrastructures et la prestation insuffisante de services de base, s'agissant notamment de l'approvisionnement en eau potable, des services de santé et de l'éducation. En dépit des efforts déployés par le Gouvernement, la corruption reste en outre une préoccupation majeure.

67. Si des progrès substantiels ont été faits quant à la réorganisation et à la formation de la police, le manque de véhicules, de matériel de communication et de logements continue de compromettre le déploiement et les activités de la force. Je lance un appel aux donateurs pour qu'ils contribuent généreusement à pallier ces besoins en matière de matériel et de déploiement de la Police nationale du Libéria. Je me félicite que la formation du personnel des nouvelles Forces armées du Libéria ait pris de l'élan et que celle du personnel de la nouvelle Unité des interventions d'urgence ait commencé. Le Gouvernement devrait accélérer l'élaboration de sa stratégie et de son dispositif de sécurité, qui permettront d'établir une feuille de route cohérente pour la prise en charge des fonctions de sécurité à l'échelle du pays.

68. L'existence d'un système judiciaire efficace est l'un des éléments essentiels à la prévention de la reprise du conflit au Libéria. Si les mesures prises par le Gouvernement pour réformer le secteur judiciaire et renforcer l'état de droit sont certes encourageantes, il reste encore beaucoup à faire. Le Gouvernement doit à cet égard trouver une solution aux difficultés d'ordre structurel que connaît depuis longtemps ce secteur, au moyen d'une approche globale et de réformes ambitieuses. Il est nécessaire de procéder à une refonte du système judiciaire et pénitentiaire pour élargir l'accès à la justice et soulager les souffrances inutiles des détenus et des

prisonniers. J'engage la communauté internationale à appuyer le Gouvernement dans cette entreprise.

69. Je suis préoccupé par le nombre élevé de jeunes chômeurs, notamment parmi les ex-combattants, qui continue de représenter une menace potentielle à la stabilité dans le pays. Il importera pour les parties prenantes de s'employer ensemble à offrir des possibilités d'emploi durables aux chômeurs. Je saisis d'ailleurs cette occasion pour rendre hommage aux partenaires et donateurs internationaux qui appuient les programmes de réintégration et de réadaptation destinés aux ex-combattants et créent des possibilités d'emploi pour les Libériens.

70. Le Gouvernement a engagé de louables efforts pour reprendre le contrôle de l'exploitation des diamants, mais des mesures supplémentaires devront être prises pour que l'industrie du diamant soit effectivement réglementée. Il faudra que le Gouvernement crée une base de données informatisée des licences d'extraction, revoie les mesures d'incitation et la rémunération offertes au personnel de terrain du Ministère des terres, des mines et de l'énergie et intensifie son action afin que les voies bancaires soient utilisées pour toutes les transactions concernant des diamants.

71. Il est gratifiant de constater que la Commission Vérité et réconciliation a entamé ses auditions publiques après avoir suspendu ses travaux pendant près de six mois. J'appelle le peuple libérien à participer à ces auditions et à fournir à la Commission ses témoignages. J'espère que ce processus s'inscrira dans le cadre d'un processus plus vaste de réconciliation nationale, qui englobera aussi les violations des droits de l'homme commises dans le passé. Il reste urgent de fournir à la Commission une assistance financière pour mener à bien ses travaux : je demande donc à la communauté internationale de lui fournir des fonds.

72. Je voudrais pour conclure exprimer ma profonde gratitude à tous les pays qui fournissent des contingents et du personnel de police, ainsi qu'à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), à l'Union africaine et au Groupe de contact international pour le bassin du Mano pour leur appui constant à la consolidation de la paix au Libéria. Je voudrais également remercier ma nouvelle Représentante spéciale, Ellen Margrethe Løj, son prédécesseur, Alan Doss, et le personnel militaire, policier et civil de la MINUL, l'ensemble des agences de développement et des organismes humanitaires, et les nombreux donateurs bilatéraux et organisations non gouvernementales pour leur contribution majeure au processus de consolidation de la paix au Libéria.

Annexe I

Objectifs à atteindre lors de la phase 2 du processus de consolidation, de réduction des effectifs et de retrait de la MINUL

Phase de retrait

Objectifs à atteindre

Indicateurs de progrès

Sécurité^a

Caractère opérationnel des Forces armées du Libéria^b

Le premier bataillon des Forces armées du Libéria effectue avec la MINUL des exercices à l'échelle des groupes de combat/sections.

Le premier bataillon effectue avec la MINUL des exercices à l'échelle des compagnies.

Le Gouvernement libérien déclare le caractère opérationnel du premier bataillon des Forces.

Le deuxième bataillon des Forces armées du Libéria effectue avec la MINUL des exercices à l'échelle des groupes de combat/sections.

Le deuxième bataillon effectue avec la MINUL des exercices à l'échelle des compagnies.

Le Gouvernement libérien déclare le caractère opérationnel du deuxième bataillon des Forces.

Caractère opérationnel de la Police nationale du Libéria

Application à l'échelle nationale des consignes d'ordre opérationnel et administratif

Un mécanisme de surveillance est en place.

L'Unité des interventions d'urgence, constituée de 500 membres, est opérationnelle.

La qualité des ressources humaines est améliorée grâce à la validation des compétences et à la délivrance de certificats d'aptitude par la police des Nations Unies (intégrité et compétences pratiques), l'Inspecteur général de la police et le Ministère de la justice.

La capacité opérationnelle est accrue grâce à l'amélioration de l'infrastructure des services de police, à l'appui logistique et à la fourniture de matériel aux commissariats de comtés pour assurer l'appui aux déploiements prolongés de la Police nationale du Libéria et une capacité opérationnelle accrue.

Réorganisation de l'action en matière de sécurité menée par les commissariats de comtés, grâce au renforcement des effectifs de la Police nationale dans les zones à haut risque

<i>Objectifs à atteindre</i>	<i>Indicateurs de progrès</i>
Caractère opérationnel de la stratégie et du dispositif de sécurité nationale	<p>La stratégie et le dispositif de sécurité nationale sont élaborés et pleinement mis en œuvre.</p> <p>Les mécanismes de coordination de la sécurité sont opérationnels à l'échelle du pays et de chaque comté.</p>
Accroissement de l'appui budgétaire au secteur de la sécurité	<p>Le Gouvernement libérien accroît les crédits budgétaires annuels alloués à la réforme du secteur de la sécurité au titre du budget national.</p>
Caractère opérationnel du contrôle et de la surveillance de la circulation transfrontière	<p>La démobilisation du personnel non qualifié du Bureau de l'immigration et de la naturalisation est achevée.</p> <p>Les capacités du Bureau de l'immigration et de la naturalisation sont accrues grâce au repérage et à la surveillance électronique des passagers à l'aéroport international Roberts.</p> <p>Des agents qualifiés sont présents aux 36 points d'entrée internationaux et les 36 postes frontière sont opérationnels.</p>
Réinsertion des ex-combattants	<p>Le programme de réadaptation et de réinsertion est achevé.</p>
Revitalisation économique^c	
Programme d'aide à la gouvernance et à la gestion économique	<p>Les réformes de la gestion des finances publiques et de la gouvernance convenues avec le Fonds monétaire international en vertu du programme contrôlé par le personnel ou du programme qui lui fait suite sont achevées.</p> <p>Les limites aux dépenses publiques sont respectées conformément aux objectifs budgétaires convenus avec le FMI.</p> <p>Des procédures transparentes et fiables d'octroi des concessions (recommandées par le Comité directeur de la gouvernance économique) sont en place.</p> <p>Le point d'achèvement de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés est atteint.</p>
Relance de la croissance économique	<p>La croissance du produit intérieur brut reprend conformément aux prévisions énoncées dans la stratégie pour la réduction de la pauvreté.</p>
Renforcement de l'autorité de l'État et gestion des ressources naturelles	<p>Les concessions d'hévéas ont été renégociées pour les grandes plantations et les politiques réglementaires visant le secteur des plantations d'hévéas sont appliquées.</p> <p>La loi forestière est appliquée.</p> <p>Les activités de l'Agence pour la protection de l'environnement couvrent l'ensemble du pays.</p> <p>Le respect du Système de certification des diamants bruts du Processus de Kimberley est effectif et contrôlé.</p>

*Objectifs à atteindre**Indicateurs de progrès***Gouvernance et état de droit^c****Réforme du secteur judiciaire**

Le mécanisme d'instruction préalable des dossiers est défini et fonctionne.

La Commission de la réforme législative fonctionne.

Création de l'École de la magistrature

Des mécanismes de responsabilisation sont en place pour la gestion des fonds versés ou confiés aux tribunaux.

Des services consultatifs juridiques sont proposés dans chaque comté.

Chaque comté dispose d'avocats commis d'office ayant les qualifications juridiques requises.

Le réexamen complet du système judiciaire et des tribunaux coutumiers est achevé.

Le nombre d'étudiants diplômés de la faculté de droit augmente chaque année.

Accroissement sensible de la capacité des tribunaux de s'acquitter de leurs tâches dans les délais et conformément à la loi

Réforme du système pénitentiaire

Démobilisation du personnel pénitentiaire : Phase I – personnel ayant atteint l'âge de la retraite (65 ans) ou ayant accompli 25 ans de service; Phase II – personnel ayant échoué à un examen écrit

Des propositions relatives à la réforme du droit pénal en matière correctionnelle ont été soumises au Gouvernement.

550 agents formés et déployés

Il existe des établissements pénitentiaires dans chaque comté.

Promotion et protection des droits de l'homme

La Commission Vérité et réconciliation fait rapport au Parlement conformément à son mandat.

La Commission nationale indépendante des droits de l'homme fonctionne.

Élaboration et mise en œuvre du Plan d'action national relatif aux droits de l'homme

Évolution du processus de réconciliation

Existence de processus et de formation relatifs à la gestion des conflits à l'échelle nationale en vue de pallier les disparités sociales de longue date

Des programmes locaux de relèvement et de réintégration sont proposés aux jeunes chômeurs dans les zones à haut risque.

<i>Objectifs à atteindre</i>	<i>Indicateurs de progrès</i>
	Consolidation du système des partis politiques
	Réforme constitutionnelle
	Capacité législative accrue d'examiner et d'adopter des lois
Renforcement des institutions nationales	Les administrations des comtés de l'ensemble du pays sont opérationnelles.
Stratégie de lutte contre la corruption	Création de la Commission de la lutte contre la corruption
Réforme de la fonction publique	Le Code de conduite de la fonction publique est en vigueur. 100 postes pourvus selon les dispositions fixées par le Senior Executive Service Ajustement des effectifs de la fonction publique et amélioration des conditions d'emploi
Infrastructure et services de base^c	
Remise en état de l'infrastructure des transports	Réparation et entretien des principales voies stratégiques Adoption de mesures pour assurer la conformité avec le Code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires
Élargissement des services de santé	Élargissement de l'ensemble minimum de services de santé et fournitures des prestations connexes par 70 % des établissements de soins Fourniture de meilleurs services, au plan de la qualité et du matériel, dans les 354 centres de soins existants Augmentation de 40 % du nombre d'agents de santé qualifiés à l'échelle nationale
Accès à un enseignement de qualité	Rénovation de 33 écoles primaires et 6 écoles secondaires; construction de 37 nouvelles écoles primaires et de 4 écoles secondaires Augmentation de 5 % par an des taux de scolarisation et d'achèvement des études, en particulier parmi les filles, à l'échelle nationale Augmentation de 10 % du nombre d'enseignants qualifiés dans les écoles

^a Le caractère « opérationnel » est défini par l'existence de capacités fonctionnelles, assorties de structures de commandement et de gestion bien définies et de structures organisationnelles transparentes, fiables et pertinentes; la conduite d'une formation continue axée sur les compétences et la reconversion; et l'existence de moyens logistiques adaptés, y compris les ressources financières, le matériel et les outils de communication. Ces capacités se fondent sur une doctrine centrale et sont considérées comme viables à long terme au plan national.

(Suite des notes du tableau)

- ^b Objectifs clefs : critères permettant de mesurer les progrès accomplis dans l'exécution du mandat et les conditions nécessaires pour stabiliser la situation en matière de sécurité. Une situation stable en matière de sécurité signifie que les services et les organismes chargés de la sécurité nationale sont pleinement opérationnels et essentiellement financés au moyen des ressources propres du Gouvernement libérien.
- ^c Critères contextuels : conditions ou facteurs susceptibles de ranimer un conflit violent ou de compromettre la sécurité en influant sur les objectifs clefs.

Annexe II

**Mission des Nations Unies au Libéria : effectifs
de la composante militaire et de la composante
police civile au 1^{er} mars 2008**

Pays	Composante militaire			Total	Composante police
	Observateurs militaires	Officiers d'état-major	Soldats		Police civile
Argentine	0	0	0	0	8
Allemagne	0	0	0	0	5
Bangladesh	18	11	2 782	2 811	30
Bénin	3	1	0	4	0
Bolivie	3	1		4	0
Bosnie-Herzégovine	0	0	0	0	12
Bésil	0	3	0	3	0
Bulgarie	2	0	0	2	0
Chine	5	8	558	571	10
Croatie	0	5	0	5	0
Danemark	3	0	0	3	0
Égypte	5	0	0	5	1
El Salvador	3	0	0	3	4
Équateur	2	1	0	3	0
États-Unis d'Amérique	6	7	0	13	13
Éthiopie	19	6	1 776	1 801	0
Ex-République yougoslave de Macédoine	0	0	0	0	1
Fédération de Russie	6	0	0	6	10
Fidji	0	0	0	0	30
Finlande	0	2	0	2	0
France	0	1	0	1	0
Gambie	2	0	0	2	24
Ghana	12	7	850	869	46
Inde	0	0	0	0	125
Indonésie	3	0	0	3	0
Jamaïque	0	0	0	0	5
Jordanie	7	8	115	130	146
Kenya	3	4	0	7	15
Kirghizistan	4	0	0	4	3
Malaisie	10	0	0	10	0
Malawi	0	0	0	0	14
Mali	4	1	0	5	0
Moldova	3	0	0	3	0

<i>Pays</i>	<i>Composante militaire</i>			Total	<i>Composante police</i>
	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Soldats</i>		<i>Police civile</i>
Mongolie	0	2	248	250	0
Monténégro	2	0	0	2	0
Namibie	1	2	0	3	4
Népal	4	3	40	47	257
Nigéria	21	16	1 825	1 862	159
Norvège	0	0	0	0	10
Ouganda	0	0	0	0	22
Pakistan	13	9	3 381	3 403	31
Paraguay	3	0	0	3	0
Pérou	2	1	0	3	0
Philippines	0	5	165	170	34
Pologne	2	0	0	2	3
République de Corée	1	1	0	2	0
République tchèque	3	0	0	3	5
Roumanie	3	0	0	3	0
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	0	3	0	3	0
Rwanda	0	0	0	0	12
Samoa	0	0	0	0	8
Sénégal	3	4	600	607	0
Serbie	4	0	0	4	6
Sri Lanka	0	0	0	0	10
Suède	0	0	0	0	18
Togo	2	1	0	3	0
Turquie	0	0	0	0	26
Ukraine	3	1	300	304	14
Uruguay	0	0	0	0	1
Yémen	0	0	0	0	7
Zambie	2	0	0	2	32
Zimbabwe	2	0	0	2	33
Total	194	114	12 640	12 948	1 194

Carte